

Déclaration liminaire des élus de la CGT des Finances Publiques

CAP Nationale de Titularisation Géomètres

du 13 mars 2018

La macronie marche à coup de réformes au pas cadencé. Prochaine victime désignée : la SNCF ! Après une ouverture à la concurrence du chemin de fer avec la création de Réseaux Ferrés de France, la dernière étape du processus est en route : la privatisation de la SNCF. Pour la faire accepter par l'opinion publique, le gouvernement cible des boucs émissaires : les cheminots et leur statut dit « archaïque ». Ficelle connue reprise à longueur de médias...

Encore une fois, on agite sous le nez de l'opinion publique le chiffon rouge des salariés « privilégiés », les seuls responsables de la gabegie.

La dette abyssale, c'est eux, et pas les chantiers pharaoniques des LGV.

L'entretien perfectible des gares et des passages à niveau, c'est eux, et pas la direction de la SNCF, qui refuse de mettre les moyens nécessaires pour garantir la sécurité des usagers. Une gestion budgétaire du personnel se substitue à une gestion RH de la mission. La SNCF doit faire avec une masse salariale définie, déconnectée des besoins de bon fonctionnement. Il y a un beau ressort de comédie quand M. PEPY s'élève, outré, contre le « SNCF Bashing »... Il est vrai que M. PARENT ne s'est jamais ainsi fourvoyé... Le bashing des agents de la DGFIP, il l'assure lui-même, c'est nettement plus pratique !

A n'en pas douter, c'est l'ensemble des fonctionnaires qui devrait suivre la même trajectoire : la dette abyssale de l'État, c'est eux ! Il faut forcément déboulonner le statut, source de tous nos maux ! La bonne blague de la cour des comptes ne fait plus rire les collègues... Celle-là même qui devrait refléter une parfaite neutralité se dépêche de désigner à la vindicte publique les uns ou les autres. Toutefois, il est assez remarquable de voir avec quel empressement les personnels du cadastre sont attaqués, alors que la nécessaire transparence sur les rémunérations des AGFIP n'agite aucunement les hauts cadres de la DGFIP. Étonnant non ?

La doctrine budgétaire ne vaut que pour une partie des agents bien sûr !

L'ENFiP, béni oui-oui des oukases énarchiques, suit la même logique : elle ne titularise plus les stagiaires en fonction des notes obtenues (connaissances professionnelles acquises vérifiées) en cours de formation mais bien en fonction du budget emploi alloué cette année.

Tout le monde doit être titularisé, coûte que coûte... mais à quel prix ?

L'égalité entre les stagiaires n'est plus assurée dans le système actuel de notation appliqué à la scolarité. La crédibilité de l'ENFiP est à l'évidence en jeu. Comment expliquer que certains stagiaires bénéficient aujourd'hui de jours de congés supplémentaires par rapport à leurs collègues pour préparer des « épreuves de rattrapages » qui n'en ont que le nom ?...

Montreuil, le 14/03/2018

Syndicat national

CGT Finances Publiques

• Case 450 ou 451

• 263 rue de Paris

93514 Montreuil Cedex

• www.financespubliques.cgt.fr

• Courriels : cgt@dgfip.finances.gouv.fr

• dgfip@cgt.fr

• Tél : 01.55.82.80.80

• Fax : 01.48.70.71.63



Une scolarité à l'ENFIP n'est pas une formation à la carte. Assister à tous les cours, et arriver à la moyenne est un minimum attendu. Comment garder sa motivation au sein d'un groupe de stagiaires (présents et futurs) au vu de ces pratiques?

Et que dire du message méprisant que vous adressez au travail de l'équipe pédagogique ? Si leurs notes ne sanctionnent pas un investissement et un travail personnel permettant d'acquérir une maîtrise du métier de géomètre, autant supprimer le système de notation...

Restaurez le statut de l'enseignant chargé de la formation initiale, car le message que vous renvoyez actuellement est tout l'inverse !

Les enseignants ont besoin d'un message fort pour continuer à trouver de la motivation pour exercer leur mission essentielle de formation et un sens aux notes qu'ils sont amenés à donner.

Cette attitude a un effet réellement négatif sur l'ensemble des services et de nos collègues.

Il faut urgemment arrêter de penser la formation uniquement comme un coût, et que c'est perdre du temps que de faire redoubler des stagiaires dont le niveau est insuffisant pour assumer des tâches toujours plus vastes et pointues.

N'oublions donc pas que le redoublement doit s'apprécier au prisme des compétences, et non au regard d'une question strictement budgétaire. Faire redoubler un géomètre stagiaire après une formation si coûteuse ? Pensez-vous ! Nous n'en avons pas les moyens !

Le géomètre, qui nous coûte déjà si cher, est considéré comme une variable d'ajustement de vos suppressions d'emplois.

Et en plus, il doit être opérationnel dans les mois qui suivent la titularisation.

Pour nous le point de rupture est atteint. Nous n'acceptons plus la raison budgétaire comme unique outil de régulation de vos titularisations.

Comme à notre habitude nous remercions chaleureusement notre ami Escale pour les documents mis à notre disposition.

**TOUTES et TOUS MOBILISÉ.E.S
LE 22 MARS 2018**

